

2 3101463



**INSTITUT SENEGALAIS DE
RECHERCHES AGRICOLES**

ETUDES ET DOCUMENTS

**LES COMMERÇANTS PRIVÉS
ET L'APPROVISIONNEMENT
DU MONDE RURAL**

**CAS DES FACTEURS
DE PRODUCTION AGRICOLE
AU SÉNÉGAL**

Matar GAYE

ISRA

Institut **Sénégalais** de Recherches Agricoles

Rue **Thiong x Valmy**
BP. 3120
DAKAR, Sénégal

☎ 2124 **25** / 21 19 13
Telex • 61117 SC
TLC 22 34 13

Document réalisé par

la Direction des Recherches sur les **Systèmes** Agraires et l'**Economie** Agricole

Route du Front de Terre

B.P. 2057

Dakar • Hann

☎ 32 0442

Matar GAY E,
Ingénieur agronome, Economiste
Chercheur à l'ISRA
Kaolack

*Cette publication a été réalisée grâce à une subvention
du Centre de Recherche pour le Développement
International (CRDI), Ottawa, Canada*

**LES COMMERÇANTS PRIVÉS
ET L'APPROVISIONNEMENT
DU MONDE RURAL**

**CAS DES FACTEURS
DE PRODUCTION AGRICOLE AU SÉNÉGAL**

LES COMMERÇANTS PRIVÉS ET L'APPROVISIONNEMENT DU MONDE RURAL:

CAS DES FACTEURS DE PRODUCTION AGRICOLE AU **SÉNÉGAL** ⁽¹⁾

M. GAYE,

Chercheur de l'ISRA,

Direction des Recherches sur les Systèmes Agraires et l'Economie Agricole

RÉSUMÉ

L'approvisionnement du monde rural en facteurs de production est un défi de taille pour la Nouvelle Politique Agricole au Sénégal. Le **désengagement** de l'Etat se fonde sur l'hypothèse que les **opérateurs** privés sont en mesure de jouer un rôle non **négligeable** dans cet approvisionnement. L'incitation majeure a consisté à **réadmettre** les traitants dans la collecte primaire des arachides à partir de **1985-86**. Cela n'a pas encore suscité leur intervention à grande **échelle** dans le domaine des **intrants** agricoles. Les principaux facteurs limitants sont d'ordre **structurel** et gravitent autour du risque dans l'octroi de **crédits** aux paysans.

Mots clés: *Approvisionnement, Commerçants privés, Crédits, Intrants, OPS.*

(1) Cette publication a été réalisée grâce à une subvention du Centre de Recherches pour le Développement International, Ottawa, Canada.

SUMMARY

Input provision to **farmers** is a major challenge in the **Senegalese New Agricultural Policy**. Government **withdrawal** rests upon the hypothesis that **private sector can perform a significant** role. The possibility to **buy** peanuts from, growers has **been** extended to private traders **since** 1895-86. However, this incentive measure so far **fails to induce** large **scale** intervention with respect to inputs. The most important **limiting** factors are structural **and** related to **credit risk** consideration.

INTRODUCTION

L'intervention des **opérateurs** privés dans l'approvisionnement du monde rural en facteurs de production constitue un grand sujet d'actualité. Sur le plan historique, le cadre du partenariat entre paysans et commerçants locaux a connu une certaine **évolution**. En ce qui concerne le volet **crédit**, quatre grandes **périodes** peuvent être **identifiées**.

La première est celle pendant laquelle les maisons de commerce participaient activement à la collecte des produits agricoles par l'intermédiaire des traitants. Les facilités de **crédit** constituaient une **stratégie** pour attirer les paysans vendeurs d'arachide. Ces derniers bénéficiaient de la concurrence assez vive qui existait entre les nombreux intervenants locaux.

La deuxième période commença en 1967 avec l'éviction des traitants au profit des **coopératives**. Cette réforme devait sensiblement bouleverser les relations d'affaires entre la communauté paysanne et les commerçants privés. Nous rappelons qu'une des missions du Mouvement **Coopératif** était d'**éradiquer** les pratiques usuraires supposées **liées à l'économie** de traite et dont le paysanat était victime. Les commerçants ayant perdu contrôle sur les **récoltes** étaient **parallèlement** devenus moins enthousiastes dans la fourniture de **crédit** aux agriculteurs. Ils exigeaient des garanties de façon plus ou moins **systématique**. En règle générale, le **matériel** de culture attelée distribuée sous le Programme Agricole était utilisé comme gage.

La troisième période a commencé avec la suppression du Programme Agricole en 1980. Cela avait relativement réduit les possibilités d'offrir des garanties aux créanciers. En outre, l'expérience des **années de sécheresse** n'a pas manqué d'influencer **négativement** ces derniers. Les demandeurs de crédit devaient **recourir** surtout à leurs relations sociales dans les situations difficiles.

A partir de 1985-86, la **réinsertion** des commerçants OPS (Organismes Privés Stockeurs) dans la **collecte** des arachides devait **annoncer** une nouvelle ère. Cette mesure fait suite au désengagement de la **puissance publique** conformément aux dispositions de la Nouvelle Politique Agricole. On peut se demander dans **quelle** mesure une telle initiative peut favoriser l'**intervention** des commerçants dans le domaine des facteurs de production agricoles.

SITUATION ACTUELLE

VUE D'ENSEMBLE

Si on ne considère que les OPS ayant **octroyé** des **crédits** durant la campagne agricole 1987-88, on observe une certaine différence en fonction de **l'expérience** antérieure. Ceux qui ont **été** traitants dans le passé tendent à se **spécialiser** dans le crédit de soudure au détriment des intrants agricoles. Cette « **spécialisation** » se justifiait à **l'époque** par le fait que les paysans avaient des facilités de **crédit** officiel pour les principaux facteurs de pro-

duction agricoles. Les **anciens traitants** représentent 48% des OPS **enquêtés** et 41% de ceux qui ont **octroyé** des crédits aux paysans en 1987-88. Ils ont fourni 225% du montant des **créances accordées** sous forme d'argent liquide, 55% du volume de **céréales** et 26% des poids cumulés des semences et de l'engrais **donnés à crédit** en 1987 par l'ensemble des OPS. Ces chiffres appellent quelques questions et remarques.

Tout d'abord, pourquoi le crédit sous forme d'argent liquide occupe une place secondaire chez **les anciens traitants** par comparaison aux autres OPS ?

A ce sujet on observe que tous les anciens traitants sont des commerçants de profession, ce qui n'est pas le cas de la nouvelle **génération d'OPS**. Or, pour un commerçant, l'octroi de crédit est aussi un moyen d'écouler des marchandises et surtout celles dont la vente au comptant n'est pas **très aisée**. Quand il est possible de céder une marchandise en stock, le commerçant ne donne pas de l'argent **à la place** et cela semble bien s'inscrire dans la logique de son activité. Des demandeurs d'argent peuvent même recevoir des marchandises qu'ils revendent pour obtenir des liquidités.

Par ailleurs, le **crédit** pour les **intrants** agricoles comporte théoriquement un risque plus **élevé** dans la mesure où il est octroyé **à un moment** où aucun signe ne permet d'espérer une bonne récolte. La question qui se pose est celle de savoir si les OPS plus expérimentés apprécient mieux les risques **encourus** concernant le crédit aux paysans.

CAS PARTICULIER DE LA DISTRIBUTION DE L'ENGRAIS

S'agissant plus particulièrement de la distribution de l'engrais, une **opération-test** a été lancée en 1987 pour impliquer davantage les OPS. Dans les régions de Kaolack et Fatick, environ un OPS sur deux a **été** participant. Il est remarquable de constater que **c'était** surtout ceux qui n'avaient pas une expérience d'anciens traitants.

Au total, 82% des stocks ont **Cd cédés à crédit** et 13% vendus au comptant. La principale difficulté **mentionnée** se situe au niveau de l'écoulement du produit. En effet, la plupart des **intervenants** ont **octroyé** des **crédits** malgré eux pour se **débarrasser** d'une marchandise qu'ils croyaient **à tort** pouvoir vendre au comptant. La **réticence** des OPS nantis d'une plus grande **expérience** du monde rural traduisait certainement une **meilleure** appréciation des réalités.

Après cette première opération, tous les participants se sont retirés au moins provisoirement. Les raisons **évoquées** sont partout les mêmes. Il s'agit de l'impossibilité de vendre l'engrais au comptant et de la difficulté de recouvrement des dettes accordées aux paysans. Les taux de recouvrement **déclarés** varient de 15 à 95% avec une moyenne de 69%. Cela n'est pas encourageant si l'on sait que la campagne agricole a dans l'ensemble été jugée bonne en 1987-88.

Concernant ceux qui n'ont pas participé à la distribution de l'engrais, le niveau des prix constitue de loin le premier facteur **évoqué**. Ils pensent que même dans le cas d'une

cession à crédit, les prix actuels ne sont dissuasifs que pour les paysans qui n'ont pas l'intention de rembourser.

Parmi les raisons diverses, on peut retenir le caractère saisonnier très marqué du commerce des engrais en zone d'agriculture pluviale. Tout stock non écoulé jusqu'à une certaine période de l'hivernage devra en principe attendre l'année suivante avec toutes les conséquences que cela implique. Plus de 30% des OPS ne disposent pas de magasins pour le stockage de l'engrais. Certains d'entre eux ne sont pas des commerçants professionnels et la distribution de l'engrais ne les intéresse pas.

FACTEURS INFLUANT SUR L'OCTROI DE CRÉDIT

Parmi les facteurs susceptibles de jouer sur l'attitude des OPS par rapport au crédit, on peut retenir *a priori* la concurrence dans la collecte arachidière, la nature des relations avec les demandeurs de crédit et l'incertitude au sujet des zones d'intervention.

LA CONCURRENCE

La concurrence dans la collecte arachidière joue-t-elle sur la fourniture de crédit aux paysans par les OPS ?

La réponse à cette question suppose un préalable qui est d'établir l'existence réelle de la compétition. A ce propos, on note que contrairement à l'ancienne époque des traitants, le nombre d'intervenants est limité par voie réglementaire. A l'échelle de la Communauté Rurale, il peut y avoir au maximum trois collecteurs y compris les coopératives et leurs lieux d'implantation sont officiellement fixés. La règle est de veiller à maintenir entre deux points de collecte quelconques une distance d'au moins cinq kilomètres. Dès lors, on assiste à l'instauration d'un véritable domaine réservé pour chaque collecteur notamment par suite des contraintes de distance qui peuvent se poser aux paysans.

Les prix au producteur étant officiellement uniformisés, la concurrence ne pourrait se livrer que par le biais d'autres paramètres. A ce sujet, il ressort des discussions avec les paysans que la tolérance en matière d'impuretés et l'existence de fonds pour un règlement immédiat des livraisons constituent des facteurs de compétitivité non négligeables. Quant aux OPS, ils se sentent plus ou moins solidairement en compétition avec les coopératives et vice versa. Les propos tenus au cours de réunions et dans les CRD (Comités Régionaux de Développement) traduisent une âpre lutte d'influence entre les deux entités. On peut penser que le crédit serait plus stimulant chez les OPS lorsque les coopératives en donnent aux paysans et vice versa.

Sur le plan empirique, aucune relation statistique significative n'a été décelée entre l'octroi de crédit par un OPS et l'éloignement moyen de son plus proche « concurrent » qui est soit une coopérative, soit un autre OPS.

RELATIONS AVEC LES EMPRUNTEURS

La nature des relations avec les demandeurs de crédit semble revêtir un caractère déterminant. Ainsi, pour accorder une dette sans garantie matérielle et sans tenir compte des liens familiaux ou d'amitié, la presque totalité des OPS pose la condition que le demandeur soit un « client », c'est-à-dire un fournisseur potentiel d'arachide. Même sous cette condition, quelques OPS (13% de l'échantillon) refusent l'octroi direct de crédit à des individus non familiers. A ce sujet, il faut signaler que la plupart des OPS enquêtés intervenaient dans des zones où ils étaient étrangers. Seuls 10% avaient des points de collecte au niveau de leurs lieux de résidence en 1986-87 tandis qu'un quart ont opéré à plus de 100 km de chez eux. Cependant, la possibilité de recourir à des intermédiaires locaux bien connus réduit l'ampleur du problème. Ainsi, avec l'opération-engrais lancée en 1987, beaucoup d'OPS participants ont placé des crédits par le biais de collaborateurs choisis localement.

Pour les demandeurs de crédit n'offrant aucune garantie et qui ne sont ni parents ni amis mais de simples « clients », la moyenne des plafonds acceptables par individu se situe à 9 000 F de principal. Cette restriction justifie une multiplicité des créanciers ou tout au moins des contacts effectués par les emprunteurs lorsque les besoins à satisfaire dépassent une certaine limite.

INCERTITUDE SUR LES POINTS DE COLLECTE

Le degré d'incertitude au sujet des zones d'intervention est un facteur non négligeable. En effet, la possibilité de ne pas conserver un point de collecte après une campagne donnée n'encourage pas l'octroi de crédit au niveau de la localité concernée; les créances n'étant recouvrables que pendant la traite suivante.

La répartition des points de collecte se fait souvent avec un retard de sorte que les OPS n'ont pas à temps la confirmation officielle de leurs lieux d'implantation. L'incertitude résulte de nombreux facteurs d'instabilité. On peut citer l'éviction éventuelle d'OPS fautifs, la suppression de points de collecte n'ayant pu réaliser un certain tonnage, la réadmission de nouveaux OPS pouvant nécessiter un redéploiement, les demandes de changements de partenaires qui émanent soit de la communauté paysanne, soit d'OPS voulant se rapprocher de chez eux et enfin les prévisions de récolte qui peuvent jouer sur le nombre global de points de collecte nécessaires et sur leur répartition géographique.

La prise en compte de tous ces facteurs ne facilite pas la confirmation à temps des zones d'intervention qui peuvent rester incertaines au moment où les OPS sont sollicités pour le crédit.

CONCLUSION

Même si la réadmission des commerçants privés dans la collecte des récoltes arachidières est une mesure incitative, leur participation à l'approvisionnement du monde rural en facteurs de production reste très timide. Les risques inhérents à l'agriculture pluviale

constituent la principale cause de réticence en ce qui concerne l'octroi de crédit. A cela s'ajoutent des contraintes institutionnelles liées aux incertitudes sur les zones d'intervention des OPS. La réglementation leur fait bénéficier de quasi monopoles géographiques, ce qui ne stimule pas une stratégie de compétition. Toutefois, la question reste de savoir si une véritable concurrence les rendrait plus disposés à octroyer des crédits pour attirer les producteurs d'arachide. Même dans l'affirmative, les intrants dont le besoin n'existe qu'en début de saison auraient peu de chance d'être concernés. La stratégie consistant à attendre jusqu'à ce que les signes deviennent prometteurs ne peut s'appliquer qu'au crédit de soudure.

BIBLIOGRAPHIE

- 1 GAYE, M. 1986. La question semencière dans le cadre de la Nouvelle Politique Agricole. ISRA, Département Système, Dakar, 78 p. (Mémoire de confirmation).
 - 2 GAYE, M., 1987. Le crédit informel en milieu rural sénégalais : Enquête dans les régions de Fatick et Kaolack. ISRA, DRSAEA, Dakar, 25 p. Document de travail 87-5.
 - 3 GAYE, M., 1987. La problématique de l'engrais dans le Bassin Arachidier. ISRA, DRSAEA, Dakar. 20 p. Note d'information N° 3.
 - 4 GAYE, M., 1987. Enquêtes sur l'acquisition et l'utilisation des intrants agricoles dans les régions de Fatick et Kaolack. Campagne 1986-87. ISRA, DRSAEA, Dakar. 39 p. Document de travail N° 4.
 - 5 GAYE, M., 1987. Les commerçants privés et l'opération engrais dans les régions de Fatick et Kaolack. Campagne 1987-88. ISRA, DRSAEA, Dakar. Note d'information.
 - 6 MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL, 1984. Nouvelle Politique Agricole.
-

Dans le cadre de la troisième tranche du projet d'amélioration de l'Information scientifique et technique du monde rural mené par le Ministère du Développement Rural et de l'Hydraulique au niveau de son centre de documentation et financé par le Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI), l'Unité d'Information et de Valorisation (UNIVAL) de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA), a été chargée de réaliser, à travers ses propres collections, des publications destinées au monde rural et à son encadrement.

Ce document se veut un support d'information et de vulgarisation, il a été rédigé par les chercheurs de l'ISRA.

Isra
bp 3120
Dakar
Sénégal

UNIVAL

documentation
et éditions
scientifiques agronomiques